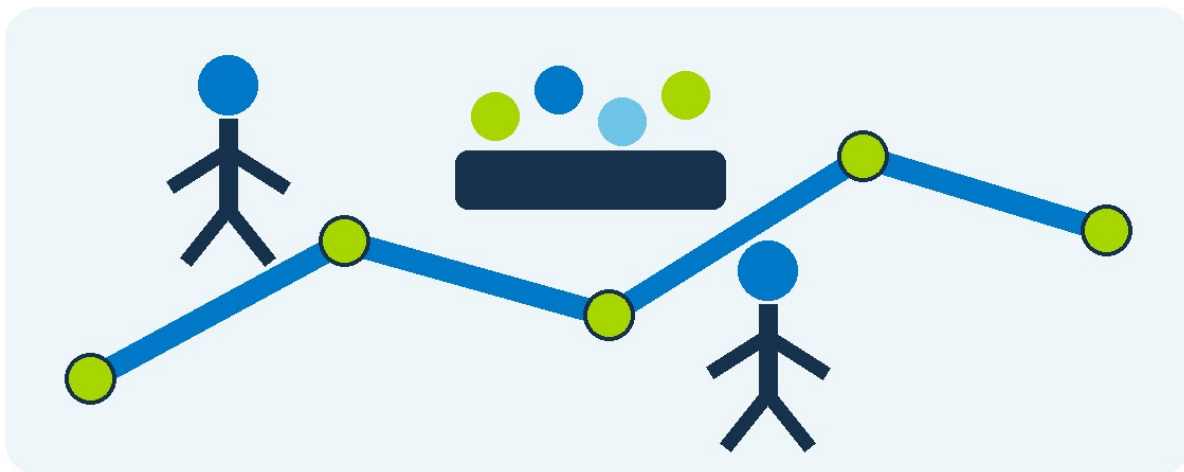


DEJEPS ASEC – Coordination de projets

Niveau 5 • Passer de l'animation à la coordination de projets et d'équipes



À quoi sert cette formation ?

Le titulaire conçoit, met en œuvre et évalue des projets d'action, contribue au développement de la structure et anime/accompagne une équipe dans le champ de l'animation.

Où se situe-t-elle dans le parcours ?

Avant / origine	Votre formation	Après / poursuites possibles
BPJEPS ASEC • niveau 4 / expérience	DEJEPS Coordination de projets • NIVEAU 5	DESJEPS / niveau 6 ou fonctions de coordination

Niveau et positionnement

Niveau

Niveau 5 (niveau bac + 2)

D'où peut-on venir ?

- BPJEPS ASEC : continuité particulièrement cohérente vers des fonctions de coordination

- Autre BPJEPS ou diplôme/expérience du champ social, éducatif, culturel ou sportif selon les conditions d'accès
- Expérience significative de projet et de travail en équipe fortement recommandée pour réussir le parcours

Vers quoi peut-on aller ?

- Fonctions de coordinateur de projets, coordinateur enfance-jeunesse, responsable de secteur ou de dispositif selon les structures
- Poursuite vers des certifications de niveau 6 : DESJEPS, licences professionnelles ou autres parcours supérieurs selon le projet
- Évolution vers davantage de responsabilités de développement, partenariat, pilotage et management

La passerelle à retenir

En clair

Le DEJEPS marque un changement de fonction : on ne se limite plus à conduire des animations ; on pilote des projets, on coordonne des acteurs et on contribue à la stratégie de la structure.

Attention : passerelle ≠ équivalence automatique

- Une poursuite de parcours signifie qu'un diplôme prépare logiquement au suivant ; elle ne garantit pas une entrée automatique.
- Une équivalence ou une dispense ne peut être confirmée qu'après vérification du diplôme détenu et du référentiel en vigueur.
- FORMATIC étudie le parcours du candidat au positionnement afin d'identifier les éventuels allègements et la durée de formation adaptée.

Repères officiels

Les passerelles ne signifient pas automatiquement une dispense. Les équivalences, allègements ou dispenses sont vérifiés au moment de l'inscription à partir du diplôme détenu, de sa version et de la fiche RNCP en vigueur.

- France compétences : DEJEPS ASEC mention Coordination de projets RNCP39930, arrêté du 21 novembre 2024.
- La fiche RNCP39930 indique qu'aucune correspondance automatique générale n'est enregistrée.

Votre projet est différent ? Parlez-en avec l'équipe FORMATIC : le bon parcours dépend de votre expérience, de vos diplômes et du métier visé.